

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 31 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Mai 2010	Délibération N°2010 / 120
-----------------------------	---------------------------

Travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva. Autorisation de signer le marché.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent marché concerne les travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva et a pour objet la réalisation des aménagements paysagers, les aménagements de surface, les espaces verts, les plantations et l'arrosage du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva à Ajaccio. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études Sogreah.

La procédure initiale est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 et suiv. du Code des marchés publics.

Une consultation a été lancée le 9 avril 2010 avec l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence aux organes de presse. La date de remise des offres a été fixée au 20 mai 2010. Les variantes sont autorisées et les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- valeur technique : 50%,
- prix : 40 %,
- Délais d'exécution : 10 %

Le comité d'ouverture des plis du 21 mai 2010 est chargé d'ouvrir les offres de candidatures et les offres des entreprises présentant les garanties techniques et financières suffisantes pour réaliser le marché.

La Commission d'appel d'offres du 26 mai 2010 a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Concernant le lot n°2, les membres de la commission d'appel d'offres ont autorisé le service concerné à demander des informations complémentaires.

Le lot n° 2 sera attribué ultérieurement.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer le marché concernant les travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva avec l'entreprise suivante :

Lot n°1: TPB DEBENE pour un montant de 365 700 € HT soit un montant TTC de 394 956 €.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de M. CASASOPRANA, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code du travail,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al}. et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Vu l'arrêté municipal n°2009/528 du 6 mai 2009 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 26 mai 2010 qui est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 28 Mai 2010,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

à signer le marché concernant les travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva avec l'entreprise suivante :

Lot n°1: TPB DEBENE pour un montant de 365 700 € HT soit un montant TTC de 394 956 €.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE,**

Simon RENUCCI